

CONSEIL MUNICIPAL - 14 AVRIL 2021

LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal valant compte-rendu du 10 mars 2021

Nous avons voté pour l'approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Nous avons posé la question sur la situation de la boulangerie qui devait ouvrir en janvier rue des châteaux. En effet, le bail devait commencer au premier janvier 2021, mais à ce jour, rien ne semble bouger. La réponse du Maire a été surprenante : figurez-vous que le local n'est pas aux normes, il n'est pas déclaré ERP – Etablissement Recevant du Public - et de ce fait, il faudra attendre encore quelques semaines avant que cette modification soit actée... M. le Maire espère voir la nouvelle boulangerie ouvrir avant l'été. En attendant quid des loyers ? Affaire à suivre...

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Les décisions prises par Monsieur le Maire nous ont été présentées. Ces décisions ne sont pas soumises au vote du conseil et sont données à titre d'information. Ont donc été présentées les décisions suivantes :

- Attribution des travaux d'abattage et d'élagage des peupliers pour un montant de 16 420€ HT.
- Attribution du marché de fourniture et d'acheminement en électricité à la société ENGIE pour un montant de 82 680,02 € HT pour une durée de 9 mois.
- Attribution des travaux sylvicoles à l'ONF pour un montant de 23 410,98 € HT.
- Attribution des travaux d'entretien des terrains de football et des abords à la société TECHNIGAZON pour un montant de 24 149,80€ HT.
- Attribution des travaux de mise en place du réseau de chauffage urbain à la société IDEX, pour un montant de 19 965,60€ HT.

Nous en avons profité pour demander à Monsieur le Maire où en était la taille des peupliers. Il a répondu que les travaux ont été initiés mais ont été stoppés car la nidification d'oiseaux avait commencé. Les travaux reprendront en septembre 2021.

3. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Information

Monsieur le Maire s'est proposé comme représentant au sein de la Commission Locale d'Information puisqu'il y siège depuis de nombreuses années. N'ayant pas été consultés pour cette proposition, nous nous sommes abstenus.

4. Marché du Terroir – Modifications

Cette initiative d'une commerçante locale a donné une impulsion au renouveau du marché du Terroir. Il se tient un samedi sur deux sur le parking du gymnase, le long de la RD1.

Les modifications portent sur des aspects pratiques du règlement intérieur, notamment le droit de la place et le branchement électrique à 0 EUR à titre exceptionnel pour l'année 2021, afin de soutenir les commerçants et artisans présents, ceci dans le cadre de la crise de la Covid-19.

Nous avons voté pour ces modifications. Nous avons également proposé de compléter le règlement pour qu'il favorise la vente de produits locaux dans la mesure du possible. Nous n'avons pas reçu d'avis favorable pour le moment

5. Convention de mise à disposition d'équipement public entre la Commune et la région de gendarmerie Grand Est – Approbation

Cette convention prévoit la mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'école élémentaire Hugues Aufray au peloton spécialisé de gendarmerie de Cattenom, ceci afin de leur permettre d'optimiser leurs entraînements. Nous avons voté pour.

6. Convention de mise à disposition d'équipement public entre la Commune et la section des Sapeurs-Pompiers locale de Cattenom – Approbation

Cette convention prévoit la mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des bâtiments de la commune aux Sapeurs-Pompiers et Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cattenom, ceci afin de leur permettre de réaliser des mises en situation professionnelles dans le cadre de leurs formations. Nous avons voté pour.

7. Convention Tréfonds – Projet de construction SARL NACOFRA – Approbation

Il nous a été présenté une convention dit de Tréfonds. Il s'agit d'un droit de passage de réseaux enterrés sur un terrain communal pour l'adduction en eau potable, l'assainissement des eaux usées et des fourreaux pour la fibre optique d'un lotissement privé.

Un élu de la majorité a rappelé que cette parcelle avait fait l'objet de deux délibérations en 2011 et 2017 en vue d'une acquisition par deux habitants voisins. M. le Maire n'a pas remis en cause la vente.

Cette convention donne droit à une indemnité. Celle-ci a été établie sur la base d'une évaluation des domaines pour un montant globale et forfaitaire de 12 432,00€.

N'ayant pas participé aux précédentes décisions, nous nous sommes abstenus.

8. Marché public de travaux pour la transformation des bâtiments communaux au raccordement de la chaudière biomasse – Attribution

Dans le cadre du réseau de chaleur urbain, il nous a été présenté les marchés de travaux pour le raccordement des bâtiments communaux (chauffage et CES)

Les marchés ont été attribués à l'entreprise Boucherez pour un montant total de 1 056 137,80€ HT options comprises.

Bien que le montant ne nécessite pas de réunir la commission d'appel d'offres, M. le Maire a invité les membres de la commission. Cette réunion ayant été programmée dans l'après-midi, nous n'avons pu nous y rendre.

L'économie d'énergie nécessite une démarche globale et raisonnée. Avant de définir un moyen et une puissance de chauffage, il convient de faire un état de l'enveloppe thermique d'un bâtiment. Vérifier la qualité de l'isolation et bien isoler un bâtiment est la première action à faire.

Lors de la consultation des différents documents liés à la chaufferie bois, aucune étude thermique n'avait été réalisée. Nous avons donc demandé si des études allaient être menées et si un renforcement de l'isolation allait être fait pour le Casino et l'école Pompidou qui sont de véritables passoires énergétiques.

M. le Maire nous a répondu que des travaux avaient déjà été faits. Certes des travaux ont été réalisés mais il s'agit pour le Casino de travaux de peinture, acoustique et rénovation de la cuisine. Pour l'école Pompidou, il s'agit essentiellement de travaux d'aménagement intérieur. Aucuns travaux d'isolation n'ont été faits sur ces deux bâtiments ! Nous avons réalisé l'an passé une thermographie qui montre l'ampleur des ponts thermiques. Nous avons proposé de transmettre ces thermographies. Elles ont été diffusées à l'ensemble des membres du conseil le soir même.

M. le Maire a proposé que la commission se charge de ces études. A l'issue du conseil, nous avons adressé un mail à l'ensemble des membres pour proposer :

- une explication des thermographies
- la mise en place d'une méthodologie d'une approche globale

La CCCE dispose d'un chargé de mission pour le plan de relance. Nous avons donc proposé que la mairie se rapproche de la CCCE pour étudier la possibilité de versement de subvention.

Il y a un projet de raccorder 23 logements futurs, est-ce que ce sera au promoteur de payer ce raccordement ?

Il nous semble que ce projet ait été monté à l'envers et en dépit du bon sens. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus. A noter qu'un élu de la majorité s'est également abstenu.

9. Carte scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires à Cattenom-Husange-Sentzich - Modifications

Nous n'avons pas eu de retour du DASEN, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de fermeture classe à la prochaine rentrée sur la commune. Afin d'anticiper le futur, nous avons demandé qu'une prospective soit faite pour les prochaines années. Quels sont les effectifs attendus ? Nous avons remercié la commission scolaire pour le travail effectué.

Nous avons voté pour la nouvelle carte scolaire.

10. Rapport d'activité 2020 de la SODEVAM - Approbation

Il nous a été présenté le rapport d'activité de la SODEVAM sur le projet de ZAC des DANUBIENS.

Nous avons relevé plusieurs erreurs dans les frais d'opération estimés pour cette année. Il est présenté pour les mois d'octobre, novembre et décembre un total mensuel de 3000€ alors que le détail ne fait apparaître que 2000€ mensuel. Idem pour le total de l'année qui fait apparaître 8000€ alors que le détail mensuel est de 6000€. M. le Maire a indiqué qu'il demanderait à la SODEVAM une explication et un rectificatif si nécessaire.

Outre ce point financier, nous nous interrogeons et avons interpellé M. le Maire sur la pertinence de cette opération. Ce projet a-t-il encore du sens ?

En effet, nous avons vu que les habitants sont attachés à un service public proche de chez eux. Lors du conseil du 2 septembre 2020, M. le Maire nous avait indiqué que l'existence de ce lotissement ne pouvait se faire que sous condition d'y créer une école.

De plus, dans le compte-rendu annuel à la collectivité il est indiqué qu'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) allait être mise à l'étude.

Cette déclaration permettrait à M. le Maire d'exproprier les propriétaires des terrains.

Nous avons interrogé M. le Maire à ce sujet, mais nous n'avons pas eu de réponse claire.

M. le Maire a expliqué qu'il souhaitait attendre les décisions sur les suites données sur la construction de logements pour la gendarmerie et la reconstruction du collège.

Il a également explicité que les attendus du SCOTAT (Schéma de COhérence Territorial de l'Agglomération Thionvilloise) limitait la "consommation" d'espace pour la commune de Cattenom à 12 hectares.

Nous avons rappelé à M. le Maire qu'aujourd'hui toutes les 5 minutes l'équivalent d'un terrain de football en terre agricole était bétonné.

Nous avons proposé que la commission du PLU se réunisse pour travailler sur l'exploitation des dents creuses (terme utilisé pour désigner les terrains en zone urbanisée non-construite) et proposons que la ville se reconstruise sur elle-même, plutôt que de promouvoir un étalement urbain. Il est plus que temps de mettre un moratoire sur ce projet et mener une vraie réflexion urbaine sur notre territoire, c'est pourquoi nous avons voté contre. Il y a également eu 1 abstention du côté de la majorité.

M. Fadi a dû quitter le conseil municipal pour se rendre à une autre réunion.

FINANCES

11. Vote des taxes communales 2021

Alors que le budget voté lors du précédent conseil montrait un excédent assez fort (env. 3M€) il est soumis au vote du conseil le taux des taxes communales.

Actuellement les taxes sont réparties comme il suit :

- Taxe d'habitation pour un taux de 11,42%
- Taxe sur le foncier bâti (part communale) pour un taux de 12,81 %
- Taxe sur le foncier bâti (part départementale) pour un taux de 14,26%
- Taxe sur le foncier non-bâti pour un taux de 51,27%

Il s'avère que la loi de finance 2020 précise que la part départementale sur le foncier bâti est transférée aux communes.

M. le Maire souhaite donc que le taux de taxe sur le bâti foncier soit fixé à 27,07% (12,81% + 14,26%).

Cette bascule est opérée en compensation de la perte de la taxe d'habitation à venir.

Dans un premier temps de l'exposé qui nous a été présenté, la bascule de la taxe nous a été justifiée sur le fait que la commune ne percevrait plus de taxe d'habitation à compter de 2021.

Nous avons fait remarquer à M. le Maire que cela n'était pas tout à fait exact. En effet, c'est seulement en 2023 que l'ensemble des ménages seront exonérés de la taxe d'habitation !

Nous avons également fait remarquer que le budget de fonctionnement dégage un fort excédant (cf. CR du conseil du 10 Mars 2021). Cela démontre que la commune perçoit plus d'impôts, taxes et autres revenus qu'elle n'en a besoin pour fonctionner.

Nous avons donc proposé que ce taux soit progressif. En effet, en cette période économique difficile il nous semble important de soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Cela permettrait par exemple à chacun d'investir dans la rénovation énergétique de son logement, améliorer son quotidien ou soutenir les études de ses enfants.

A cela, M. le Maire nous a répondu préférer soutenir l'économie des entreprises. Nous pouvons nous interroger : "Combien d'entreprises Cattenomoises travaillent pour la commune ? Combien d'employés de notre territoire pourront en bénéficier ? " Nous doutons fortement de l'impact de ce choix que M. le Maire assume.

Nous restons également assez perplexes sur le montage de budget et sur la vision économique qui nous est présentée ! En effet, comment M. le Maire a-t-il pu présenter un budget alors que les taux des taxes n'étaient pas encore définis ? Nombre de communes votent actuellement leur budget et pour cause celles-ci ne mettent pas la charrue avant les bœufs !

Si ce basculement du taux nous semble équitable sur le moyen terme, celui-ci n'est pas clairement justifié. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

12. Décision modificative n°1 – Budget Commune

M. le Maire annonce que les crédits (1 100 000,00€) alloués lors du vote du budget aux travaux pour la transformation des bâtiments communaux au raccordement de la chaudière biomasse, pour un montant global de 1 267 365,36 euros sont insuffisants.

L'explication qui nous est donnée est que cela est dû à l'augmentation des prix de l'acier et du cuivre de 25% et que les bâtiments concernés contiendraient de l'amiante. Il propose d'amputer les crédits alloués aux des Travaux de l'Eglise de 200 000,00€ pour les affecter à ces travaux.

A notre question "pourquoi ne pas faire une décision modificative du montant nécessaire pour ce marché ? ", M. le Maire répond qu'il faut payer également le maître d'œuvre.

Qu'est-ce qu'une décision modificative ? Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Concernant les prix de l'acier et du cuivre, ils ont effectivement augmenté d'environ de 20%. Cette augmentation était connue avant le vote du budget le 10 mars 2021. Nous avons déjà voté CONTRE ce budget (CR du 28 mars 2021) car il ne respecte pas les grands principes budgétaires (à savoir les principes d'annualité, de spécialité, d'unité, d'universalité et surtout de sincérité) Cette décision modificative à un mois du vote du budget le démontre.

C'est pourquoi, nous avons voté contre

13. Subvention au Conseil de Fabrique de Cattenom-Sentzich – Attribution

Le point a été ajourné, il n'y a donc pas eu de vote.

14. Tarifs de l'Epicerie – Modifications

Ne participant pas à la régie, nous nous sommes abstenus.

15. Régie de télédistribution ENES CATTENOM-BASSE-HAM

M. le Maire rappelle qu'en 2014, la commune a créé une régie autonomie financière. La Commune de Cattenom exploite, à travers sa régie personnalisée, un service d'opérateur

de communications électroniques autrement dit un fournisseur d'Accès Internet (en concurrence avec les opérateurs les opérateurs historiques).

Il nous a expliqué que le bilan 2020 faisait état d'un déficit, en section de fonctionnement, de 46 021,46 euros. Le budget primitif 2021 projeté, fait état d'un déficit, en section de fonctionnement, de 72 502,58 euros. Les estimations pour les exercices ultérieurs démontrent un déficit cumulé en augmentation (estimation de 143 707,26 euros en 2023). Il nous a été fait constat que le déploiement de la fibre sur le territoire induit une baisse constante des abonnés sur les prochaines années, conduisant à une perte de recettes certaine pour la régie de télédistribution.

L'offre ENES n'a pas séduit les administrés et ils n'ont pas été suffisamment nombreux à y souscrire. Au mois de décembre 2020, le nombre était de 129 abonnés pour la télé, 34 abonnés à Internet, 56 abonnés à la télé + Internet, 9 abonnés à télé + Internet + téléphone.

M. le Maire espère pouvoir transférer les abonnés de Cattenom vers la régie de Basse Ham car il y a un risque de coupure de service.

Un élu de la majorité s'est interrogé et a interpellé M. le Maire pour savoir « Comment se faisait-il que la régie de Basse-Ham présente un bilan positif et pas Cattenom ? » Le Maire répond avec une certaine placidité : « C'est parce que Cattenom s'était portée garante de deux prêts (220 000 € et 260 000 € pour un total 480 000 €) pour les deux communes Basse-Ham et Cattenom.

C'est à la commune de Cattenom de rembourser ces prêts jusqu'en 2033, pour un montant annuel de 37 000€.

Mais ce que le Maire a omis de dire, ce sont les subventions exceptionnelles versées à cette régie durant les 6 années précédentes pour un montant de 204 000,00 €. C'est aussi le cout de l'infrastructure du réseau ainsi que les armoires de distribution de la fibre (en centaines de milliers d'euros). Les 219 abonnés à la télévision, pour la plupart des seniors vont devoir trouver une autre solution, et reprogrammer leurs téléviseurs à moins qu'une solution ne soit trouvée avec la régie de Hagondange. En faisant un rapide calcul nous arrivons à plus un demi-million d'euros qui partent à la poubelle !

N'ayant pas participé à la mise en place de la régie, nous nous sommes abstenus.

RESSOURCES HUMAINES

16. Rapport sur l'État de la Collectivité - Bilan social de la Commune 2019

Il nous a été présenté le bilan social de commune pour 2019, dont l'ensemble des membres ont pris acte.

17. Création d'un emploi d'adjoint technique

Ce poste concerne le remplacement d'un employé qui part à la retraite.
Nous avons voté pour.

CONCLUSION

Ce conseil a vu nombre de points forts intéressants et nous avons continué à être force de propositions. Entendus, mais pas écoutés, nous constatons au fil des conseils que la marque de fabrique de l'équipe en place se résume par cet adage bien connu : Mettons la charrue avant les bœufs !

- Une ZAC en étude depuis plus de 10 ans sans concertation avec la population.
- Une chaufferie bois et des installations de raccordement qui dépassent les deux millions d'euros pour des bâtiments énergivores !
- Une maison achetée qui ne trouve de projet !
- Un boulanger installé dans un local non conforme.
- Et pour couronner le tout une régie en concurrence avec l'opérateur national historique Orange où tout comme la grenouille de La Fontaine a enflé, enflé puis a fini par éclater. La morale, elle reste que le contribuable Cattenomois paye et continuera à payer pendant des années !